

Edito

Une nouvelle année, un nouveau bulletin municipal et la vie continue : chaque année mon édito fait référence aux actions communales réalisées et trace les perspectives de l'année nouvelle.

Mais aussi chaque année, le constat des problématiques qui touchent nos plus petites communes rurales reste le même : accessibilité téléphonique, accessibilité médicale, accueil des personnes âgées, absence d'emploi de proximité : un véritable casse-tête pour votre équipe municipale bien impuissante toute seule mais pourtant toujours aussi présente et disponible pour l'amélioration des conditions de vie à Chassignoles.

2018 aura, bien sûr, été une année cruciale en matière d'aménagement avec la fin des travaux de réhabilitation des places du bourg : travaux salués à la fois par la majorité des habitants de la commune mais aussi enviés par l'extérieur.

A tous ceux qui pensent que seuls des travaux de voirie, que seuls des travaux de maintien des pratiques ancestrales suffiront à garantir l'avenir : oui à tous ceux- là je réponds avec certitude qu'ils se trompent lourdement et que ces politiques ont trop souvent conduit aux situations actuelles. Oui il faut aller de l'avant, toujours avancer, toujours imaginer, toujours évoluer dans la nouveauté en mesurant et en anticipant les effets.

Demain Chassignoles devra encore et encore imaginer son avenir et surtout le construire à partir d'aujourd'hui : ce sont les orientations que votre équipe municipale poursuit sans relâche.... Aujourd'hui, notre bourg a pris de nouveaux habits avec ce nouvel aménagement organisé autour de l'auberge et d'un espace convivial et sécurisé.

A la question pour qui ? je réponds simplement pour **nous tous, pour tous nos concitoyens d'aujourd'hui et de demain.**

Je veux, à travers ces quelques mots, remercier encore une fois l'ensemble des associations communales pour leur dynamisme sans pareil et envié aux alentours, remercier bien sûr toutes les personnes qui travaillent à CHASSIGNOLES et qui maintiennent CHASSIGNOLES, remercier nos nouveaux habitants et artisans qui nous démontrent que CHASSIGNOLES reste attractive, remercier tous nos anciens qui ont construits et entretenus CHASSIGNOLES, remercier l'ensemble de la population pour sa qualité « d'être de CHASSIGNOLES ».

2019 sera, encore une fois, une année d'actions et de travaux : année du début d'une politique de protection incendie avec la création de 3 réserves incendie, année de la poursuite de la politique d'entretien à un niveau élevé de la voirie, année de la construction du columbarium et année de toutes les réflexions pour l'avenir.

Soyez assurés de notre entier dévouement et soyons fiers de notre commune.

Bonne année 2019 et vive CHASSIGNOLES.

Michel CLEMENSAT

Maire de Chassignoles

1^{er} Vice-Président d'Auzon Communauté

Informations diverses

Etat civil 2018

Naissance : Néant

Mariage : Néant

Décès : Néant

Transcription de décès :

Le 4 février 2018 est décédé à Clermont-Ferrand 63100 Lefèbvre Philippe, André, René né à Crèvecœur (Oise) le 21 juillet 1964 domicilié Le Grand Champ, Chassignoles , inhumé au cimetière de Crèvecœur (Oise) le 12 février 2018.

Avis de mention :

Le 5 février 2018 est décédée à Clermont-Ferrand 63100 Besseyre Paule, Marie, Hélène veuve de Védrine Noël née à Jouchannes Chassignoles le 26 juillet 1922, domiciliée à Clermont-Ferrand, inhumée au cimetière de Chassignoles le 9 février 2018.

Le 18 mars 2018 est décédé à Brioude Astanière Roland veuf de Dejacques Suzanne né à Thonat Chassignoles le 27 mai 1947, domicilié à Vieille-Brioude, inhumé au cimetière de Chassignoles le 21 mars 2018.

Le 12 décembre 2018 est décédé à Courpière Puy-de - Dôme Clémensat Raoul Roger Joseph né à Marion Chassignoles le 2 mars 1932, domicilié à Thiers , inhumé au cimetière de Saint- Hilaire le 18 décembre 2018.

Liste électorale 2018

Au 31 décembre 2018, la liste électorale comprend 102 inscrits (49 électrices et 53 électeurs) plus 4 électeurs européens.

Nouveaux habitants permanents

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle résidente sur la commune :

Les finances au 31 décembre 2018

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
RECETTES	264895,03	+	178498,96	=	443393,99
	-		-		-
DEPENSES	148720,72	+	251266,24	=	399986,96
	=		=		=
TOTAL	Excédent 116174,31		Déficit -72767,28		Excédent 43407,03

Une gestion saine et rigoureuse depuis de nombreuses années permet d'obtenir encore cette année un excédent de 43407,03 euros.

C'est tout simplement à ce prix que nous pouvons aborder l'avenir avec sérénité et proposer de nouveaux investissements.

Du côté d'Auzon communauté



a) L'OPAH

Le programme d'amélioration de l'habitat est reconduit au 1^{er} janvier 2019 pour une période de 1 an sur le territoire d'Auzon Communauté. Propriétaires, bailleurs n'hésitez pas à contacter Urbanis (04 73 90 00 08), bureau d'études missionné par la communauté de communes, à vos côtés, pour vous accompagner dans vos projets de rénovation et de réhabilitation de vos logements.

b) COLIBRI

Dispositif financé par le fonds Leader et le Conseil Régional, COLIBRI permet de se déplacer sur le territoire de la communauté de communes ainsi que pour rejoindre les villes de Brioude et Brassac les Mines. Tous les résidents d'Auzon communauté peuvent en bénéficier. Il suffit de vous rendre à la mairie de votre domicile où après inscription, il vous sera remis des bons de transport dans la limite de 10 par foyer et par trimestre. A vous de réserver directement votre course auprès du taxi conventionné par la communauté de communes moyennant la somme de 5 euros. Voici la liste des taxis conventionnés :



- Taxi BADON : 04.71.74.61.20 / 06.61.00.22.11
- Taxi BEZANGER : 04.71.76.17.91 / 06.42.49.73.62
- Taxi GRAILLE : 09.63.52.75.72 / 06.99.65.19.61

Taxi CINDY : 06.61.41.61.52
Taxi CECILE : 06.50.63.00.08

Les travaux 2018

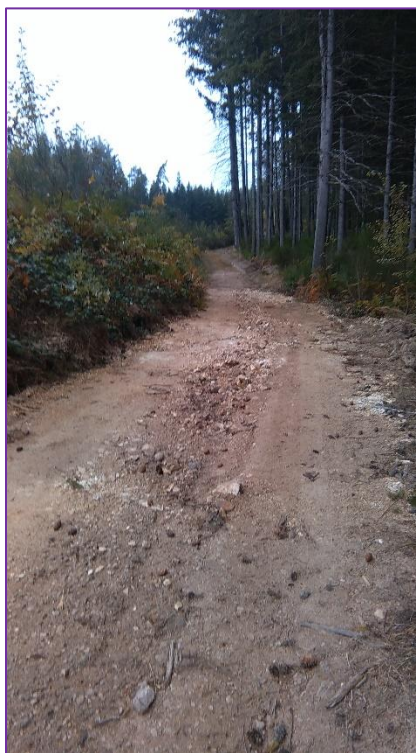
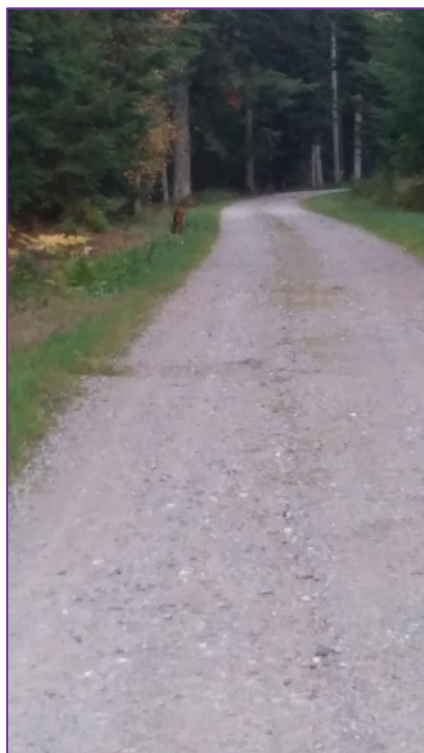
1 – Travaux d'entretien courant des infrastructures communales

- a) Elargissement, mise en place d'un tuyau pour l'écoulement des eaux pluviales et remise en état du chemin qui accède à l'ancien puits de la Freydère





- b)** Elargissement et remise en état du chemin qui relie le dépôt de Pélavit à la RD 52 « aux Planchettes ».



- c)** Elagage et empierrement à certains endroits du chemin dit « de la mine » à la Rabide

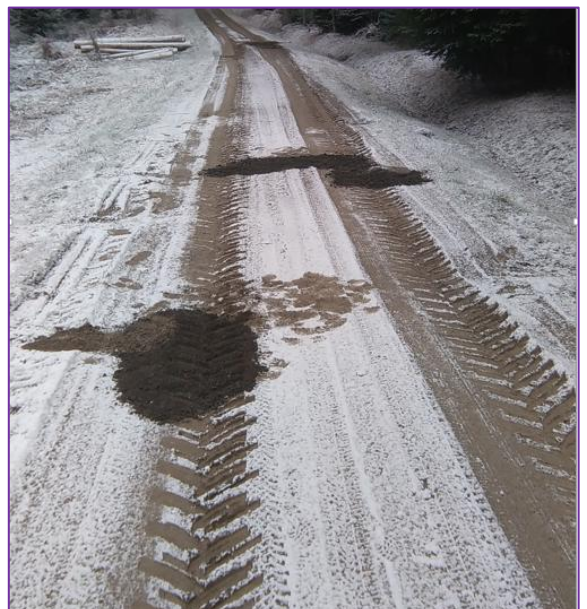


d) Pose de buses pour faciliter l'écoulement des eaux sur la route forestière de la Trémouleyre et sur le chemin des écoliers à Missoul :





e) Rebouchage des nids de poule et ouverture de petites voies d'eau en bordure pour limiter les ruissellements sur la forestière de Chadaix.





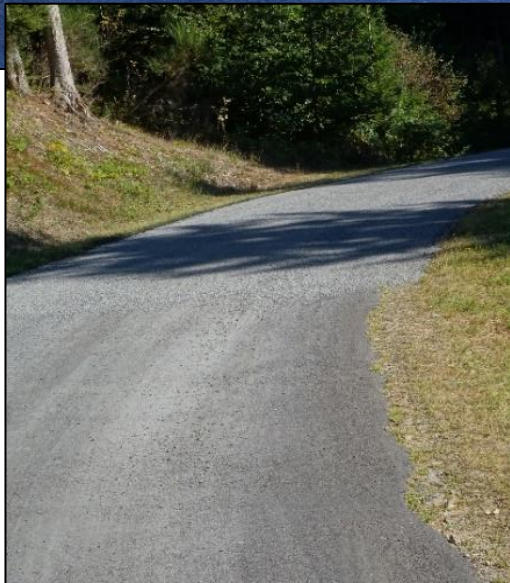
- f) Suppression du WC homme à la salle communale et mise en place d'un lave-vaisselle à cet emplacement. Le fils du 1er adjoint, Adrien Marquet, qui apprend le métier, a pu montrer son savoir-faire en matière de soudure. Du beau travail. Ce jeune travailleur, motivé, a été félicité et remercié.



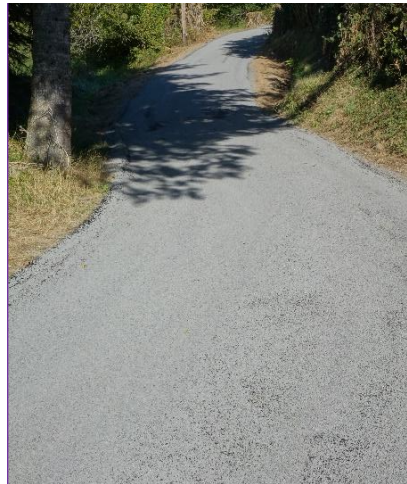
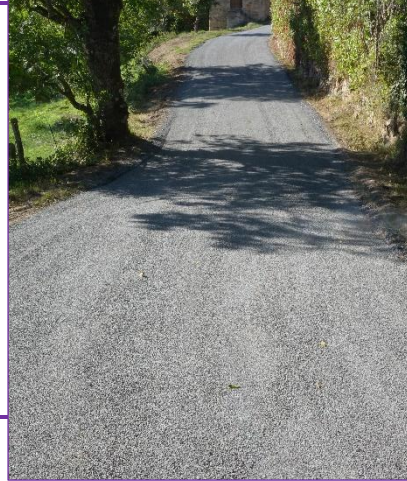
2 – Travaux de goudronnage :

Dès septembre certaines chaussées ont nécessité une remise en état par un bouchage des nids de poule, voire un double goudronnage complet (bi-couche): en l'occurrence :

- La VC 8 de Chassignoles à la Rouveyre jusqu'à la limitée départementale ;



- La VC 15 au Goût



- La VC 12 de Mandarat à la Croix de Mandarat :



Elargissement et empierrement du chemin qui contourne le château et rejoint la RD 522 à la sortie Nord de Chassignoles. Le fossé a été comblé avec la mise en place d'une buse en PVC pour l'écoulement des eaux pluviales.





3 – Aménagement de la place communale :

Les travaux entrepris l'an dernier ont pris fin cet automne. Les pavés ont été posés selon le schéma défini sur toutes les chaussées qui mènent au centre du bourg



Et les caniveaux qui recueillent les eaux pluviales ont été réalisés en pavés avec la mise en place de bouches adaptées et en nombre assez important. Les conduites d'eau désuètes et assez fragiles ont été changées





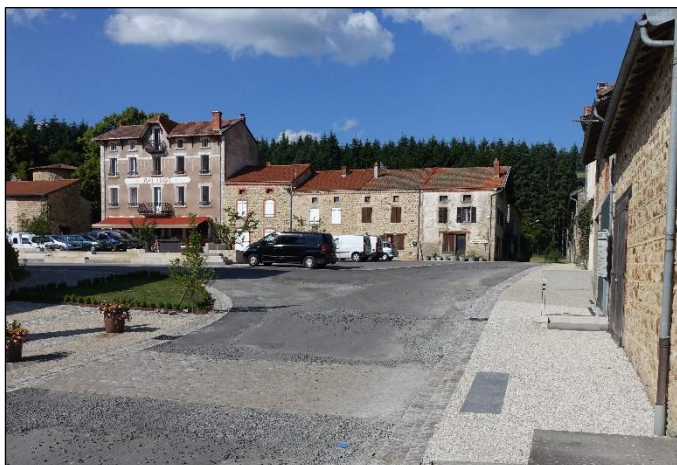
Aux beaux jours, le parking devant la mairie modifications de l'accès à la mairie ont été réalisés puis en novembre la rambarde de sécurité a été installée.

et les

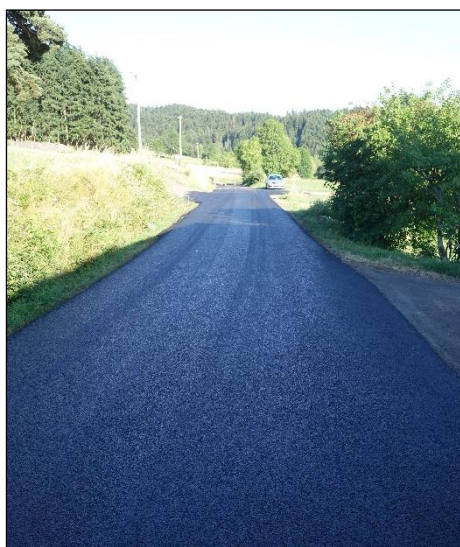


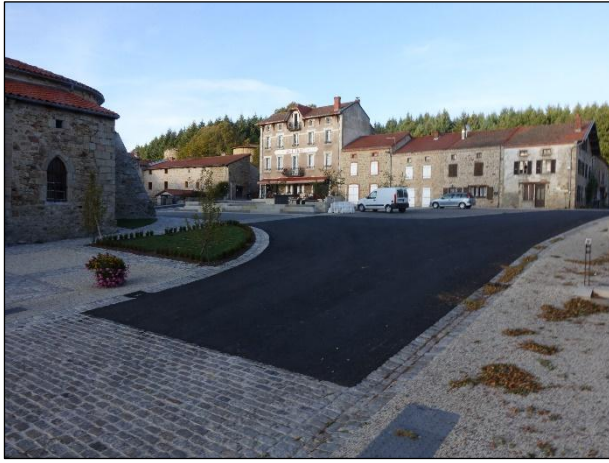


Le béton désactivé a été aussi fait en bordure des maisons bordant la RD 52, faisant ainsi partout des trottoirs propres et jolis qui donnent l'envie de s'y promener.



Le revêtement de la chaussée en enrobé, refait sur les routes départementales et pris en charge par le Département (ex conseil général), a permis de mettre en valeur l'ensemble des travaux.





Egalement début novembre, le temps clément a permis aux ouvriers de sceller les pavés autour de la Chapelle, choix qui a été préféré à une allée de pavés en travers de la chaussée, laquelle n'avait pas réellement d'utilité.



4 – Visite de la sous-préfète

Le 31 octobre 2018, la commune a eu l'honneur de recevoir la sous-préfète de Brioude, Mme Véronique Martin-Saint-Léon. M. le maire était assisté de la majorité des conseillers. Une visite de la nouvelle place et des agencements a été faite suivi d'un échange constructif sur les projets à venir, les possibles subventions, les problèmes de téléphonie et de liaison internet rencontrés à Chassignolles. Quelques nouvelles encourageantes notamment sur la mise en place assurée de nouveaux relais sur le département au cours des prochaines années. Pour l'instant les emplacements ne sont pas tous définis mais les « zones blanches » ne devraient plus exister.



Le projet de la place est à ce jour clos et le montant de l'ensemble des factures n'a pas dépassé le budget prévisionnel, ce qui est parfait. Bien au contraire d'ailleurs, puisque un système automatique de pompe en boucle a pu être mis en place à la fontaine devant la mairie sans augmentation dudit budget. Ainsi la consommation d'eau en ce lieu sera amoindrie mais, en contrepartie, elle n'est

plus « potable ».

Cependant un robinet d'eau potable sera installé à proximité.





5 – Embellissement de la commune

L'acquisition de jolis pots de fleurs en grès émaillé assez imposants ont permis d'agrémenter les beaux espaces. Les fleurs d'un bel effet, ont bien résisté jusqu'au début de l'hiver à la grande satisfaction des quelques touristes qui découvraient Chassignoles et des habitants du bourg.







Voici le changement de la place



Avant 2018

En 2019



6 - Illuminations de Noël

Un sapin a été dressé au centre de la place communale au cours de la première semaine du mois de décembre. Il est illuminé depuis le 11 décembre chaque nuit, son fonctionnement intervenant en même temps que l'éclairage public.





Quelques manifestations en 2018

Présentation des vœux

Le 20 janvier 2018 a été le jour de la présentation des vœux à l'ensemble des habitants de la commune par le conseil municipal.

M. le maire a relaté les travaux en cours et les projets futurs.
Comme à l'accoutumée, cette réception s'est clôturée avec la dégustation de la galette, d'un quartier de brioche le tout accompagné d'un verre de cidre et d'un café dans une ambiance festive.



Cérémonies du 8 mai et 11 novembre :

Le centenaire de l'armistice de la « grande » guerre a été marqué, comme partout en France, avec évocation de ceux qui ont laissé leur vie pour défendre la patrie et notre avenir. Deux gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts en hommage aux défunts.

A l'issue de la lecture des messages officiels, le verre de l'amitié a été offert à toutes les personnes présentes.





La journée « loto » des écoliers

Le loto des écoles du RPI de Saint Hilaire et Saint Martin d'Ollières a eu lieu le samedi 1^{er} décembre dans la salle des fêtes de Chassignoles. De nombreux amis des écoles se sont réunis de 14 h à 18h pour passer un moment convivial en famille. Les lots parmi lesquels un bon d'achat, des parfums, des filets garnis, ... ont su donner le sourire aux gagnants. De nombreux commerçants ont été sollicités pour la constitution des lots, et leur générosité a donné lieu à des quines et cartons pleins de valeur importante. Tous les ingrédients étaient donc réunis pour faire de ce loto une manifestation réussie. A l'entracte, petits et grands se sont retrouvés autour de la buvette pour s'y désaltérer et manger des gâteaux. Les bénéfices sont destinés aux coopératives scolaires, pour le financement de projets pédagogiques, de sorties scolaires et de matériel pédagogique.





FAMILLES

Le bourg - 43440 -CHAMPAGNAC LE VIEUX

admrchampagnac@laposte.net

L'Association locale ADMR dont le siège est à ~~Champagnac-le-Vieux~~ couvre 12 communes (~~Agnat, Azérat, Champagnac-le-Vieux, Chaniat, Chassignolles, Frugières-le-Pin, Javaugues, Laval-Sur-Doulon, Saint-Didier-sur-Doulon, Saint-Hilaire, Saint-Vert, Vals-le-Chastel~~), et assure à domicile des prestations d'aide à la personne, et de services ménagers.

L'ADMR est un service de proximité. Elle met à disposition du personnel avec un savoir-faire répondant à vos besoins.

Elle accompagne au quotidien les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants grâce à :

- L'entretien du logement et du linge.
- L'aide et l'accompagnement (cours ou promenade)
- La préparation des repas
- La téléassistance
- Elle travaille en équipe avec le SSIAD (Service de Soins infirmiers à domicile)

Elle intervient :

- chez les personnes bénéficiant des aides du conseil Départemental (APA), et des Caisses de Retraite.
- chez toute personne après une hospitalisation ou pour un traitement de longue durée (radiothérapie, chimio). Ne pas oublier de contacter votre mutuelle avant votre sortie d'hôpital.

Elle permet le maintien à domicile des personnes les plus fragiles.

Mais sachez aussi que toute personne peut faire appel à l'association. Le tarif horaire pour l'année 2018 est de 19,50 €.

Ces services permettent une réduction d'impôt égale à 50 % du total de vos factures sur l'année. Et depuis 2017, les personnes, qui ne payent pas d'impôt, bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 % sur le montant de leurs factures.

Les bénévoles peuvent vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à les contacter.

Vous pouvez joindre l'ADMR de ~~Champagnac-le-Vieux~~

au 04 71 76 38 87 ou au 07 86 43 87 45

*Le secrétariat est ouvert les **lundis, mercredis et vendredis** de 8h à 12h*

Les bénévoles assurent des permanences :

le mardi de 9h à 16h et le jeudi de 14h à 17h.



Les projets en cours

1) Les réserves incendies

Leur installation devrait voir le jour prochainement dans les hameaux où un emplacement a pu être trouvé.



Il est rappelé que le positionnement de ces citernes doit se situer à moins de 200 m du « Bâti ». Il serait dommage que la protection des habitations ne soit pas identique dans tous les lieux-dits faute de ne pas avoir le terrain pour les installer.

Malheureusement, un refus catégorique du service de secours est formulé si l'éloignement est trop important.

2) Construction d'un dépositoire et d'un colombarium au cimetière :

Ce projet est toujours à l'étude et l'obtention d'une subvention vient d'être accordée au titre de la DETR 2018.



Le petit mot
des
associations locales



Le club des sapins

L'année 2018 vient de s'achever. Elle a été tristement marquée par la disparition de deux de nos adhérents et amis, du village de Thonat -

Roland ASTANIERE - le 18 mars

et

André ROUCHON - le 14 octobre

Nous pensons bien à eux et à leurs familles à qui nous renouvelons notre soutien de réconfort et d'amitié.



Photo prise lors du repas village de Thonat en août 2017

Que cette nouvelle année puisse apporter à tous la santé et le bonheur, un bon rétablissement aux personnes souffrantes et aux personnes opérées.

En 2018, le club a enregistré 4 nouvelles adhésions, ce qui porte à 47 le nombre d'adhérents.

Comme chaque année les réunions et manifestations se sont déroulées dans l'amitié et la convivialité.

Le 9 janvier nous avons échangé nos vœux, et la dégustation de la galette des rois a permis de débiter l'année chaleureusement.

En février, malgré le froid le repas choucroute a rassemblé un bon nombre d'amateurs.

Le dimanche 11 mars nous avons accueilli la troupe de théâtre - **Les Pièces Montées de la Couze** - que nous connaissons tous et le nombreux public a pu passer un excellent après-midi de détente, de rires et de gaieté.

Le mois de Mai rime avec gibier – merci aux chasseurs et au Président Daniel qui ont permis à un bon nombre de se régaler.



Le 27 juin, départ en direction de VICHY, transportées par les Autocars SCHMITT, 38 personnes étaient présentes.

Tout d'abord, arrivée à Charroux pour la visite guidée d'un village labellisé « Plus beaux villages de France » où nous avons flâné dans les ruelles de cette ancienne cité et avons visité les ateliers des artisans (moutarde de Charroux).



Puis nous sommes allés déjeuner à Vichy.

L'après-midi, découverte de la cité thermale en petit train, où nous avons pu admirer la richesse architecturale de la ville.

Puis visite guidée du Hall des Sources. C'est dans cet édifice de style Belle Epoque et dans une ambiance d'antan que la guide nous a raconté l'histoire du thermalisme. Nous avons terminé la visite par une dégustation des eaux vichysoises... et bien sûr nous avons tous acheté les fameuses pastilles de Vichy.



Dans le cadre de l'animation des festivités du 15 août : le 14 août après-midi 50 randonneurs se sont retrouvés pour découvrir ou redécouvrir les chemins et sentiers de la commune.

En septembre le repas d'automne au restaurant a réuni 40 convives.

Les amateurs de belote ont pu se divertir le 10 novembre en soirée à la salle polyvalente. Vingt six doublettes ont participé. Le premier lot (carte cadeau de 180 euros) a été remporté par Murielle et Arlette : le deuxième (carte cadeau de 100 euros) par Michel et Jean-Pierre.

Le juste poids du filet garni a été trouvé par Joëlle.

Félicitations à tous – et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont fait des dons et qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation.



Pour clore l'année 2018, la dégustation de



la

bûche de Noël a rassemblé 32 participants dans la convivialité et l'amitié.

Pour 2019 retenez la date du 03 mars : à 15 heures théâtre avec la troupe -

.Les Pièces Montées de la Couze - et leur nouveau spectacle :

- Un beau salaud - de Pierre Chesnot et - L'accident de Fernand - de Daniel Quille.

La Présidente : Annie Astanière

Chassignolles – culture – loisirs – patrimoine



Cette année encore, les animations du mois d'août, favorisées par un temps clément, ont eu un grand succès.

Le 13 août, en soirée, les Chœurs du Haut Allier ont été très appréciés des auditeurs qui étaient venus en nombre (plus de 130 personnes avec les enfants) pour assister à leur concert. A l'issue de leur prestation, les choristes ont partagé un repas froid pour clore la soirée dans la bonne humeur



Le 14 août, dans l'après-midi, de nombreux marcheurs ont participé à la **randonnée** organisée par le club des sapins. Cette année le parcours a suivi l'itinéraire suivant : La Chapelle, la Croix de Mandarat, la Besseyre, la Croix des Bughes, le Tapelou, puis retour à Chassignolles.

Après la randonnée, des **animations, jeux et balades à poneys** ont été proposés aux enfants, ce qui leur a permis d'attendre – sans trop d'impatience – le moment de déguster les frites.

A 19 h, a débuté le **repas barbecue avec animation musicale**.

Il a connu un franc succès avec plus de 200 personnes.

Et, cette fois-ci, de vraies frites - savoureuses - au menu !

Merci à nos chefs cuisiniers, ainsi qu'à leurs nombreux



aides en cuisine et au service.



Certes ! Il a fallu s'armer de patience car parfois les temps d'attente étaient un peu longs.

Mais, c'est promis : nous ferons (encore) mieux la prochaine fois.

Merci donc à tous les participants qui n'ont jamais perdu le sourire.

Il faut dire qu'il y avait la buvette et même un écossais en kilt pour servir la bière pression !



Enfin, les deux musiciens ont, avec beaucoup de talent, animé la soirée à la satisfaction de tous.



Le 15 août tout s'est déroulé comme prévu avec le beau temps.

La procession suivie de la messe a réuni de nombreux fidèles.



Le spectacle de ventriloque a été apprécié par les enfants.

La soirée du 15 août s'est achevée bien sûr avec le bal qui a repris après les feux d'artifice offerts par la municipalité.

Quant au thème de l'exposition de cette année : *Si les murs pouvaient parler ...* il a suscité un très vif intérêt. Les visiteurs ont été nombreux à se replonger dans leurs souvenirs en retrouvant l'histoire des maisons du bourg et de ses habitants. Un grand merci à Michèle Islasse. En effet sans le long travail minutieux de recueil des données historiques sur les maisons du bourg qu'elle a effectué, l'exposition n'aurait pas pu exister.

Les panneaux publics dans le village ont aussi été appréciés, y compris de visiteurs ne connaissant pas particulièrement Chassignolles, mais curieux d'en connaître la riche histoire. Cette exposition dans le bourg nous a aussi permis de rendre hommage aux travaux de longue date effectués par André Brustel et Pierre Cubizolles, complétés par ceux des nombreux bénévoles qui nous ont précédés et qui ont rassemblé documents d'archives et photos remis à l'honneur en cette occasion.

Quant au film réalisé par Alain Sabatier sur ***La douceur de vivre à Chassignolles***, il a remporté tous les suffrages. Sa qualité et son humour ont ravi les spectateurs.

Comme chaque année, il faut rappeler que **ces animations n'ont pu avoir lieu que grâce à l'engagement de très nombreux et fidèles bénévoles** tant pour assurer la logistique avant et après les festivités (montage et démontage de la buvette, organisation et préparation des repas, conception et montage de l'exposition et du film, préparation du parcours de la procession) que pour assurer l'accueil des visiteurs et participants pendant les trois journées. Nous nous réjouissons particulièrement du soutien que nous apportent de plus récents adhérents et habitants de Chassignolles. C'est de bon augure pour l'avenir !

Nos remerciements vont également à la municipalité de Chassignolles qui – par son aide financière et technique – a, cette année encore, largement apporté son soutien à nos actions.

Avis aux amateurs de trail (coureurs ou spectateurs)! L'an prochain, nous organisons dans l'après-midi du 10 août plusieurs courses : une de 2 km pour les enfants et, pour les adultes, deux courses

de 10 et 20 km. Les deux grands circuits passeront le plus possible dans les villages autour de Chassignolles. Nous comptons sur l'aide du plus grand nombre pour l'encadrement de ces circuits, le ravitaillement, etc.

Mais un casse-croûte sera prévu en soirée !

L'Acca de Chassignoles



Madame, Monsieur,

Même si la passion principale qui nous anime est la chasse, nous cherchons sans cesse à améliorer notre service à l'égard des propriétaires qui subissent quelquefois des dégâts et notre volonté en est le moteur, ce qui nous permet d'avancer vers un avenir serein. Toute l'équipe vous remercie de la confiance que vous pouvez lui accorder et vous présente ses meilleurs vœux de santé et de réussite pour la nouvelle année.

La sécheresse de l'été a retardé l'activité des sangliers peu nombreux mais à l'automne quelques petites hardes sont montées de la vallée et ont cherché à se nourrir dans les prairies ou semis provoquant des dommages. Une parcelle a dû être clôturée pour que les jeunes suidés n'y reviennent pas.

Notre action s'est davantage orientée vers ces animaux en début de saison pour en éliminer et les éloigner. Fin décembre, 21 sangliers ont été prélevés dont 13 mâles et 8 femelles. En ce qui concerne les chevreuils, nous avons l'impression de moins en voir. Nous en avons trouvé deux de mort plus ou moins mangés par des chiens ou des renards et un autre malade, amaigri, infesté de tiques et atteint de diarrhée.

Seuls 13 chevreuils dont 9 adultes ont été tués au 31 décembre, 7 brocards et 6 femelles.

Le nombre de lièvres levés confirme le retour de ce gibier en légère progression, ce qui est de bon augure pour les années futures. Leur prélèvement est resté raisonnable avec 7 capucins déclarés tués.

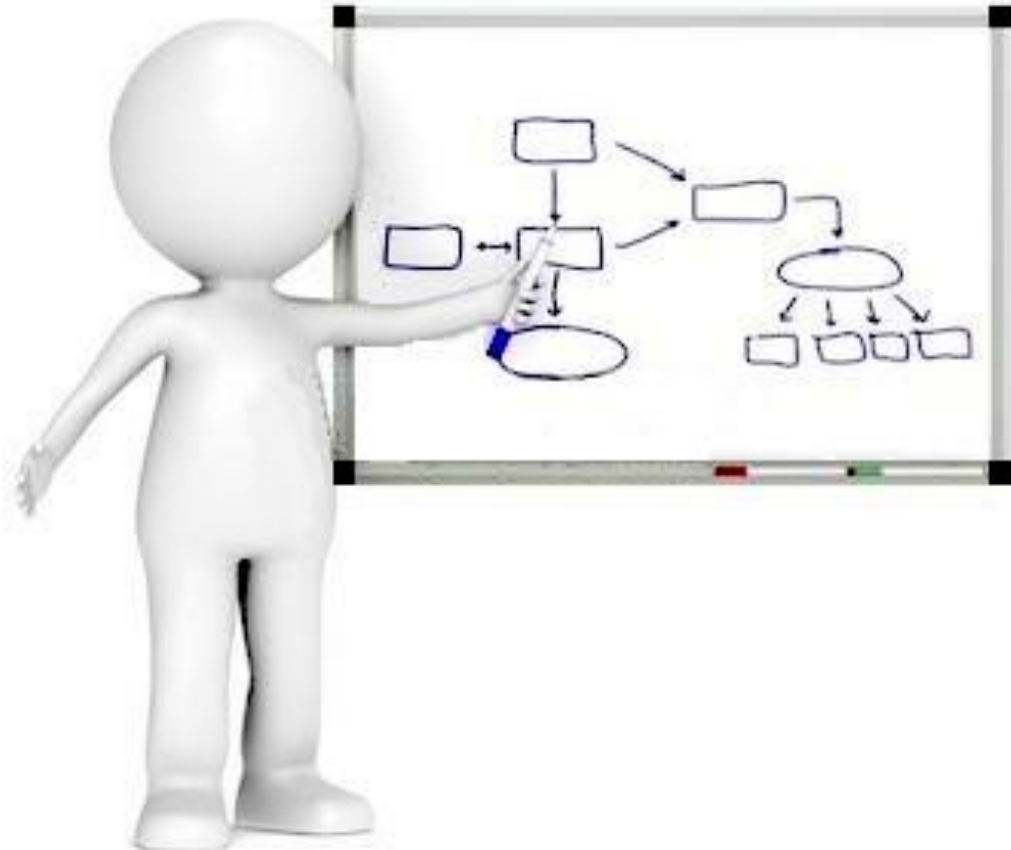
Quant aux nuisibles, les chiens trouvent assez fréquemment des ratons laveurs dont un a pu être exterminé, mais rien d'alarmant quant à leur population. Celle des renards paraît également correcte, là aussi un de ces prédateurs a été tué. Il faut bien que quelques-uns subsistent pour chasser les rats taupiers.

Nous informons tous les habitants de Chassignoles que le banquet des chasseurs devrait avoir lieu courant juin 2019, probablement le 22. Comme à l'accoutumée, courant mai, une invitation personnalisée sera transmise à chaque famille aux fins de connaître le nombre de participants.

Le Président,
M. D. OUSSELIN

La page

Info-conseils-divers



A) Tout savoir sur le conseil municipal

Le Maire

Le Maire représente l'autorité municipale. Il est le détenteur du pouvoir exécutif au niveau d'une commune.

C'est le suffrage universel direct qui est utilisé pour désigner les membres du Conseil Municipal qui à leur tour éliront le Maire et ses Adjoints lors de la réunion d'installation.

Le Maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue. La durée de son mandat est de 6 ans, égale à celle du Conseil Municipal. Il est rééligible.

Le Maire est aidé dans sa tâche par les Adjoints (Jean-Michel Marquet et Michèle Islasse pour la commune de CHASSIGNOLES)

Le Maire est à la fois agent de l'Etat et agent exécutif de la commune.

-Agent de l'Etat, il agit sous la tutelle judiciaire du Procureur de la République et sous l'égide administrative du Préfet ou Sous-Préfet.

Placé sous l'autorité du Préfet, le Maire garantit :

- l'officialisation des signatures
- la tenue des élections
- la publication des lois et règlements

-Agent exécutif territorial :

Lorsqu' il représente la commune à l'égard des tiers, le Maire assume de multiples fonctions :

- exécution des décisions du Conseil Municipal
- préparation et exécution du budget
- gestion du patrimoine communal
- conclusion des marchés et signature des contrats
- représentation de la commune devant la justice

Le Maire est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal et agit sous le contrôle de ce dernier.

Le Maire dispose du pouvoir d'organiser les services communaux :

- nommer et promouvoir les agents communaux.

Sous l'autorité du Procureur de la République, il est officier d'état civil :
enregistrement des naissances, des décès et célébration des mariages.

Il est également officier de police judiciaire : missions de sécurité publique,
enquêtes préliminaires, recours du concours de la force publique.

Il est responsable du maintien de l'ordre public et de la sécurité de ses administrés.

En matière de police administrative, il dispose de pouvoirs importants dans des
domaines variés :

- immeubles menaçant ruine ;
- protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- police des funérailles, cimetières, transports de corps.

Le Maire publie les arrêtés municipaux pour réglementer la circulation, le
stationnement.

Le Maire n'est pas tout seul pour gérer la vie de la commune.

Le Conseil Municipal

Lors des élections municipales les citoyens d'une commune élisent des Conseillers
Municipaux.

Le Conseil Municipal dont les membres sont élus au suffrage universel direct, pour
un mandat de 6 ans renouvelable, lors des élections municipales, représente les
habitants.

Le Conseil Municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou
le représentant de l'Etat.

Par ses délibérations, il règle les affaires de la commune.

Il émet des vœux sur les sujets d'intérêt local. Il vote le budget, approuve le
compte administratif (budget exécuté).

Il est compétent pour créer ou supprimer des services municipaux, pour gérer le patrimoine communal, pour décider des travaux : dont les voies communales, espaces verts, église, cimetière, école, distribution d'eau...

Tous ces projets sont discutés lors du conseil municipal.

Le Conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations qui sont inscrites dans un registre et signées par tous les membres présents.

Le Maire doit réunir son Conseil Municipal au moins une fois tous les trimestres.

Pour que cette réunion ait lieu, le quorum doit être atteint, au moins la moitié des élus doit être présente.

Dans une commune d'une population de moins de 100 habitants :

Chassignoles - le nombre de Conseillers Municipaux est de 7.

B) Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale

Depuis quelque temps on en parlait, enfin une date a pu être retenue.

Les 2 et 3 octobre 2018, à l'initiative des responsables du SIVOM de CHAMPAGNAC-LE-VIEUX, un séjour à PARIS a été organisé, ouvert aux élus et administrés.

Le but de ce voyage était de découvrir **le Sénat et l'Assemblée Nationale** – les deux chambres qui constituent **le Parlement**.

Cette sortie a regroupé 54 participants. Chacun prenant à sa charge la totalité des frais de déplacement et de séjour.

Le mardi après une demi-journée de voyage, nous avons déjeuné Rue de la Montagne Ste-Geneviève, où sont venus nous rejoindre nos élus :

- le Député M. Jean-Pierre VIGIER
 - et les Sénateurs MM. Laurent DUPLOMB et Olivier CIGLOTTI.
- Puis accueillis par ces derniers, nous avons visité le Palais du Luxembourg.

Ce palais construit au début du XVIIème siècle pour la reine Marie de Médicis abrite le Sénat depuis 1879.

Nos guides ont expliqué le fonctionnement de cette institution et nous avons pu assister à une séance publique avant de partager avec nos élus, au bar du Sénat, un apéritif bien mérité.

Le soir, une balade en car dans Paris nous a conduit dans les quartiers touristiques pour finir sur l'esplanade du Trocadéro où nous avons pu admirer la Tour Eiffel illuminée.

Le mercredi matin le Palais Bourbon nous a ouvert ses portes.

L'ancienne résidence de la Duchesse de Bourbon construite au début du XVIII abrite maintenant l'Assemblée Nationale où nous avons été accueillis et pilotés par notre député M. Jean-Pierre VIGIER.



Après une visite instructive des locaux et différents salons, il nous a fait découvrir le fameux hémicycle et son célèbre « perchoir ».



Nous avons entre autre visité la bibliothèque créée en 1796 riche de 700000 volumes, qui est célèbre pour ses plafonds peints par Eugène Delacroix entre 1838 et 1847.



A l'initiative de notre député, une salle nous a été réservée au restaurant de l'Assemblée où nous avons partagé le repas dans la convivialité.

Puis nous avons assisté à l'arrivée du Président de l'Assemblée Nationale. M. Richard FERRAND – dans la salle des Pas Perdus au milieu d'une haie d'honneur formée par les Gardes Républicains. Il se rendait dans l'hémicycle pour présider une séance.



Après deux journées de découverte de Paris et de ces deux institutions, nous avons pris le chemin du retour.



Électricité Prudence

Gardons nos distances

Vous êtes bricoleur...

Lorsque vous bricolez ou faites des travaux,
**SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ
DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES !**

En effet, des lignes et câbles électriques peuvent passer à proximité de vos travaux et en vous approchant trop près, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors l'électrocution.



Le réseau
de transport
d'électricité

Entretenez votre sécurité

SITUATIONS CONCERNÉES *(non exhaustives)*

- Rénovation, isolation d'une façade
- Nettoyage d'un toit ou d'une gouttière, ou encore pose d'antennes de toit
- Jardinage avec des outils télescopiques (sécateur ou échenilloir)
- Perçage d'un mur

CONSIGNES À RESPECTER

- **Ne bricolez pas ou ne réalisez pas seul des travaux** à proximité d'un ouvrage électrique.
- **Veillez aux distances quand vous manœuvrez des outils** en hauteur ou des engins de levage (échelle, élévateur, nacelle, monte-charge, échafaudage).
- **Circulez impérativement nacelle repliée**, benne « baissée »
- **Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché** à une ligne.
- **Ne touchez jamais un câble** même isolé !
- **Ne touchez jamais une ligne** ou un câble électrique tombé au sol !
- **Ne faites pas de feu** sous une ligne.
- **Repérez les passages de câbles électriques** avant de percer un mur.
- **Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique**, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début de vos travaux. Rendez-vous sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr

En cas de contact avec un ouvrage électrique
et pour prévenir tout accident,
appelez le numéro d'urgence dépannage
au **09 726 750 + les 2 chiffres
de votre département.**

B) Lois et dispositions nouvelles :

- Gel du montant de la redevance TV en 2019

Grâce aux efforts financiers demandés à France Télévisions, le gouvernement a décidé de ne pas augmenter la contribution à l'audiovisuel public (CAP, ex-redevance télé) en 2019. Celle-ci est stabilisée pour la première fois en dix ans. En revanche, pour cette année 2018, la redevance TV reste due et connaît une augmentation de 1 euro, soit 139 euros à acquitter en 2018 (+0,7% par rapport à 2017) en métropole et 89 euros (+1,1% par rapport à 2017) dans les outre-mer.

- Suspension de l'augmentation des taxes sur le diesel et l'essence

En 2019, la hausse des taxes sur les carburants devait se poursuivre : la fiscalité du diesel devait augmenter de 6,5 centimes par litre et celle de l'essence de 2,9 centimes par litre.

Cette augmentation, qui a attisé la colère des gilets jaunes, s'inscrivait dans le cadre de la convergence de la fiscalité du diesel sur celle de l'essence, que le gouvernement entendait achever à la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Mais le 4 décembre 2018, lors d'une allocation télévisée, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé une suspension « pour une durée de 6 mois de ces mesures fiscales ». Ces dispositions « ne s'appliqueront pas avant d'être débattues par toutes les parties prenantes. Nous voulons dans ce laps de temps identifier et mettre en œuvre des mesures d'accompagnement justes et efficaces. Si nous ne les trouvons pas, nous en tirerons les conséquences », a déclaré le chef du gouvernement.

Le prix à la pompe dépend aussi de l'évolution des prix du baril de pétrole, qui pourra, selon la tendance, influencer à la hausse ou à la baisse sur le montant du plein de carburant.

- Assurance emprunteur : nouvelle taxe

Le gouvernement a annoncé l'alourdissement prochain de la fiscalité des contrats d'assurance emprunteur souscrits dans le cadre d'un crédit immobilier. Précisément, la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) sera étendue à la garantie décès des contrats d'assurance emprunteur au taux de 9%. Cette extension s'appliquera aux primes de tous les nouveaux contrats conclus à partir du 1er janvier 2019 mais pas aux contrats anciens souscrits avant cette date. Les garanties perte d'emploi, incapacité temporaire et invalidité étaient déjà soumises à la TSCA.

Le rendement budgétaire pour l'Etat français est estimé à environ 100 millions d'euros, que les assureurs risquent de répercuter aux clients. Ainsi, cette taxation limitera les gains tirés du changement d'assurance emprunteur réalisé au titre de l'amendement Bourquin permettant aux emprunteurs de résilier chaque année leur contrat initial pour une offre plus compétitive.

- Prolongation d'un an du CITE, le crédit d'impôt rénovation

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) devait s'éteindre au 31 décembre 2018, en vue de son remplacement par le versement d'une prime à la rénovation énergétique de l'habitat. Cependant, l'administration n'étant pas prête face à la complexité induite par la transformation du crédit d'impôt en prime, le CITE continuera d'exister pendant au moins un an supplémentaire sous sa forme actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Le projet de création d'une prime destinée à aider à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des logements n'est pas abandonné.

Trier, recycler, économiser !

La valorisation de nos déchets plastiques offre des économies conséquentes en matière de ressources naturelles, d'énergie et de CO2.

1 tonne de plastique recyclée permet d'économiser 700 kg de pétrole brut.

Alors, il n'y a plus de questions à se poser : continuons à trier nos emballages pour préserver notre planète !

Le cycle de vie de nos BOUTEILLES et FLACONS EN PLASTIQUE



L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.32.92.

Adresse e-mail : sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr

Site Internet : sictom-issuire-brioude.com

ZERO DÉCHET NON VALORISÉ dans nos bacs gris !

C'est le projet ambitieux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Alléger nos bacs gris est désormais devenu une priorité. C'est un enjeu économique et écologique de taille pour la collectivité.

Le constat est tel qu'en 2019, il y a beaucoup trop de déchets valorisables dans nos ordures ménagères. On y retrouve encore des emballages recyclables destinés au bac de tri et des déchets fermentescibles.

Nous devons aujourd'hui détourner ces tonnages, en poussant le tri à son maximum et en compostant. C'est la solution la plus efficace pour réduire la quantité et le coût de traitement des déchets.

Collectivités,
Communautés de Communes,
Communauté d'Agglomération,
professionnels, établissements
publics, privés et usagers...
chacun de nous est un acteur
indispensable à cette réussite !

Le COMPOSTAGE DE QUARTIER dans vos communes !



A l'horizon 2023, la loi nous impose le tri à la source des déchets fermentescibles pour tous. Alors, pourquoi attendre cette date et ne pas commencer l'aventure maintenant ?

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'est fixé l'objectif de développer le compostage de quartier sur l'ensemble de son territoire.

C'est un dispositif écologique et durable avec un coût de collecte, de transport et de traitement quasiment nul pour la collectivité et donc pour le contribuable.

Il répond à différents besoins, allant de la réduction des déchets, à la solidarité entre voisins, en passant par la réappropriation d'espaces communs.

Le compostage de quartier devient aujourd'hui un mode de collecte à part entière pour la collectivité et ses usagers.

Le coût d'un SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit d'assurer une gestion saine et rigoureuse afin de limiter la facture déchets auprès des ménages. L'évolution des normes, la réglementation et l'enjeu de la protection de l'environnement se traduisent trop souvent par une hausse des coûts.

Certaines communes ont déjà vu leur fréquence de collecte des ordures ménagères ramenée à une seule tournée hebdomadaire. En 2019, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuivra l'optimisation de ses circuits.

Soyez assuré que c'est avec une volonté d'amélioration continue et de discipline budgétaire que sera mené ce projet.



Nos BACS DE TRI vont progressivement faire PEAU NEUVE !

En vue de faciliter le geste de tri pour tous les habitants et répondre à la norme nationale, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE changera progressivement la couleur des couvercles sur ses bacs de tri ! Ils seront désormais, comme partout ailleurs, de couleur jaune.

CHASSIGNOLES : les RÉSULTATS sur votre Commune :



14,591 tonnes d'ordures ménagères collectées / an
Nous pouvons encore alléger le poids de nos bacs gris !



5,800 tonnes de verre collectées / an qui ont permis la
fabrication de 12 888 bouteilles



1,617 tonnes de déchets verts évitées grâce au
compostage individuel



4,028 tonnes d'emballages et journaux
magazines collectées / an qui ont permis la
fabrication de nouveaux produits :

11 443



boîtes à chaussures

2



laine vaisselle

951



ours en peluche

1



cadre de vélo

72



arrosoirs

L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.32.92.

Adresse e-mail : sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr

Site Internet : sictom-issuire-brioude.com